

Impuretés et compromis de l'expertise, une difficile reconnaissance

A propos des risques collectifs et des situations d'incertitude

Yannick Barthe et Claude Gilbert

Sommaire :

Point sur les auteurs :	1
But de l'article :	1
Plan de l'article :	1
Notes de lecture	2
Bibliographie indicative	6

Point sur les auteurs :

Yannick BARTHE : chargé de recherche au CERAT (grenoble), actuellement chercheur au Centre de Sociologie de l'Innovation aux Mines de Paris, dirigé par Bruno Latour.

Travaille sur les risques collectifs et l'évaluation politique des choix scientifiques et technologiques.

Claude GILBERT : Directeur de recherche au CERAT, directeur du Groupement d'intérêt scientifique (GIS) Risques collectifs et situation de crise.

But de l'article :

Suggérer des **déplacements** par rapport à l'analyse classique sur les pratiques de l'expertise, qui se bornent à dénoncer les écarts observables entre le modèle de la pureté scientifique (neutralité, indépendance...) et les pratiques concrètes.

→ 1^{re} déplacement : considérer ces écarts comme une **ressource mobilisée par les acteurs**.

→ 2^{ème} déplacement : l'expertise technique, dans les domaines d'incertitude tels la gestion des risques, peut s'envisager comme une **recherche de compromis entre savoirs techniques, règles juridiques, et intérêts politiques et économiques**.

Plan de l'article :

RESUME

INTRODUCTION

L'EXPERTISE : DES PRATIQUES « IMPURES » ET MENAÇANTES

Scientifisation, politisation : deux postures critiques courantes vis-à-vis de l'expertise

Les limites des postures critiques : la méconnaissance des contraintes de justification

Une frontière de plus en plus problématique

L'EXPERTISE COMME RECHERCHE EXPLICITE DE COMPROMIS

L'impossible indépendance des experts

Des compromis rendus nécessaires

CONCLUSION

Notes de lecture

INTRODUCTION

Dans le début des années 90, s'est développé, avec les travaux sur les risques collectifs, une réflexion sur l'expertise et les conditions de sa mise en œuvre.

L'expertise est convoquée pour faire face à des dangers *à priori*. Elle contribue au **processus de « mise en risque »**¹ identifier les causes, les probabilités d'occurrence, les dommages possibles.... Cependant on assiste aujourd'hui à la multiplication de dangers ne pouvant être appréhendés (ESB, énergie nucléaire, sida, OGM, mobiles,...). C'est pourquoi les experts ont été amenés à créer de **nouvelles méthodes et théories** pour pouvoir continuer à faire des hypothèses. Il s'agit par exemple du « principe de précaution », de la traçabilité², etc. Pourtant les travaux actuels sur l'expertise ne sortent pas vraiment des lieux communs et des questionnements classiques (indépendance, pureté théorique/pratique, politisation).

Les auteurs souhaitent apporter du neuf, en suggérant deux déplacements.

→ Inverser la démarche i.e. **partir des pratiques réelles** « impures » pour s'interroger sur la **capacité qu'ont les acteurs** les plus concernés à maintenir malgré tout des frontières, des distinctions, des normes de référence.

→ Envisager les inévitables **compromis** qui caractérisent la démarche d'expertise comme un **résultat recherché**, non pas comme une déviance.

L'EXPERTISE : DES PRATIQUES « IMPURES » ET MENAÇANTES

Ici les auteurs proposent de revenir sur les lieux communs de l'analyse de l'expertise. Retraçant les contours de ces postures classiques, ils vont mettre en exergue le décalage qu'ils voudraient apporter.

Scientification, politisation : deux postures critiques courantes vis-à-vis de l'expertise

Les travaux classiques sur l'expertise scientifique se présentent généralement comme des **entreprises de dévoilement**, en cherchant à montrer que soit « les pratiques d'expertise participent d'un processus de scientification de la politique, soit, à l'inverse, qu'elles participent à un processus de politisation de la science.

- **Scientification de la politique :**

60's par les théoriciens critiques de la technique : science => « modèle technocratique » de gouvernement.

HABERMAS, 1973 : rationalisation des choix politiques qui menacerait à terme l'autonomie des politiques.

Cependant ce n'est pas là le fait d'une intelligentsia scientifique, mais plutôt comme l'explique **LAGROYE, 1999** le fruit d'une **croissance** partagés par différents acteurs dont les politiques dans la nécessité de fonder les décisions publiques sur des critères de rationalité et d'efficacité.

En outre, les dirigeants politiques retirent des **avantages stratégiques** dans le recours à l'expertise scientifique : possibilité d'imputer l'échec de leur action aux « erreurs des spécialiste ». **Harry COLLINS et Trevor PINCH, 1998**.

¹ Ewald, 1986

² Yannick Barthe et Cyril Lemieux (voir dossier O. IHL)

- **Politisation de la science :**

Saurugger, 2002 : L'expertise est envisagée comme une **ressource dans la compétition politique**, ceux qui en sont dotés ont davantage de possibilités d'entrer dans le jeu politique.

Wynne, 1989, 1999. Les savoirs experts véhiculent des **présupposés sociaux**. Il existe des « cadrages » implicites.

- **Des phénomènes qui peuvent se nourrir l'un l'autre :**

« les experts sont de plus en plus souvent appelés à trancher des querelles politiques, celles-ci ont dans le même temps tendance à se transformer en querelles techniques, chaque partie faisant appel à ses propres experts pour soutenir son propre point de vue » (EPSTEIN, WEINGART, 1999).

- **Intérêt de ces travaux**

Ils mettent l'accent sur des processus qui sont à l'œuvre sans être pour autant visibles. Elles se présentent le plus souvent comme une démarche analytique, mais ont aussi une portée normative en donnant des moyens à la **critique sociale**. « Oui, les situations d'expertise sont bien ces lieux « impurs », hybrides³, ou se croisent des savoirs scientifiques et des intérêts politiques et, comme le note Philippe ROQUEPLO, 1997, 'l'expert transgresse inéluctablement les limites de son propre savoir' ».

« L'essentiel c'est de bien voir que l'expertise constitue bel et bien une menace pour la frontière qui, pour beaucoup, sépare de manière tranchée ce qui relève du politique et ce qui relève de la science. ».

Les limites des postures critiques : la méconnaissance des contraintes de justification

Le pouvoir de révélation de ces travaux s'est considérablement émoussé. Il existe en effet un « **scepticisme généralisé** » vis-à-vis des travaux d'expertise.

→ volonté de justification, d'explication et d'anticipation des experts. Cela passe notamment par la mise en place de procédures.

Pour le sociologue, il s'agit d'intégrer ces critiques et les épreuves qu'elles constituent dans le champ de l'analyse. Il convient donc de s'intéresser à la « force contraignante » de cette situation. Comprendre le jeu des acteurs qui ayant conscience de sortir de leur rôle, continuent à réaffirmer la pertinence de cette frontière entre science et politique.

→ Cela passe par la **rhétorique** (distinction politique politicienne et politique au sens noble), la proclamation répétée par les experts de s'en tenir à l'objet de leur étude (l'évaluation d'un risque et non pas sa gestion), à décrire la **méthodologie employée**.

Une frontière de plus en plus problématique

Le « **boundary work** » = travail de production et de reproduction de la frontière qui sépare science et politique.

- **Le « boundary work » est difficile dans le cas des risques collectifs.**

→ Ce sont des situations marquées par des **incertitudes radicales** : difficile d'identifier précisément le danger, les « propriétaires » d'un problème, difficile de dire quelle discipline scientifique ou quelle administration est concernée. On ignore parfois quel type de connaissance il conviendrait de produire.

→ Ces situations sont marquées par des controverses qui dépassent largement les enceintes de la communauté scientifique. Celles-ci portent sur ce qu'il importe de connaître, les voies

³ référence à B. Latour ?

de recherche, les connaissances à prendre en considération, d'où la revendication de participer à une expertise.

- Parmi les **acteurs** directement concernés on observe **deux types de réactions** :

→ Posture 1 : Réactiver le « mythe du fossé grandissant » qui séparerait la science et le « public » (Bensaude-Vincent, 2000) : stigmatisation de **l'irrationalité des profanes**, rhétorique pour une meilleure acceptabilité sociale, qui passerait par une plus grande information, et une meilleure pédagogie.⁴

But : Clore les controverses par le recours à des connaissances indiscutables qu'il s'agirait de diffuser dans l'espace public par le truchement de techniques pédagogiques.

Pb : cette posture a pour effet d'attiser la controverse.

→ Posture 2 : **Déplacer/réduire la frontière** qui sépare d'ordinaire le monde de la production de connaissances et celui dans lequel ces connaissances sont amenées à produire des effets. Recherche de **compromis**.

L'EXPERTISE COMME RECHERCHE EXPLICITE DE COMPROMIS

Alors qu'à priori l'expertise suggère une mise à distance des intérêts des acteurs en présence, avec le recours à des savoirs techniques et scientifiques, lorsque des processus de controverses s'engagent, la recherche de compromis par les experts est importante.

L'impossible indépendance des experts

En matière de gestion des risques, on a tendance à voir comme nécessaire un éloignement des experts par rapport acteurs intéressés (industriels, politico-administratifs, économiques).

- **L'indépendance** des experts dépend de :

→ l'éloignement : « Plus un expert est « **socialement** » **distant** d'une activité donnée, plus il est considéré comme capable d'offrir des garanties d'indépendance » ;

→ Le respect des règles déontologiques. L'éthique ;

→ Dispositions prises en vue de la faire respecter, mise en place de procédures précises⁵.

Ainsi, cette approche de l'expertise via l'indépendance s'est généralisée.

- **Cependant, la notion même d'indépendance a été diversement remise en question.**

→ Nature des relations établies avec l'extérieur : Il existe des **interactions nombreuses entre les secteurs** dont relèvent les experts et les secteurs économiques, politiques, ou administratifs. => **conflits d'intérêts** ++ / **compétence**⁶

Exemple dans le secteur du médicament, mises en place de procédures pour bénéficier du concours d'experts « intéressés » (avec l'affichage des conflits d'intérêt potentiels).

→ Elle est questionnée aussi par rapport au milieu d'appartenance de l'expert.

→ Mode de relation interne : L'expertise peut être un enjeu pour certains acteurs (ressource, rémunération, valoriser des compétences, montrer la capacité de diverses entités de répondre à la demande sociale.

⁴ Exemple du rapport de l'OPECST (Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Techniques) concernant le problème de la téléphonie mobile : « traiter scientifiquement les problèmes scientifiques » d'un côté, et de l'autre « traiter socialement les problèmes de société » de l'autre, en facilitant pour ce faire l'accès des citoyens à l'information scientifique disponible sur le sujet. (p.51).

⁵ Exemple du « Comité Dormont » mis en place pour traiter le problème de l'ESB et dont les membres se sont attachés à rédiger un véritable « règlement » pour gérer au mieux leurs relations avec les demandeurs d'expertise., les médias, leurs pairs [...] (p.53).

⁶ « il devient difficile de recruter des experts à la fois compétents et effectivement distants des questions qu'ils ont à examiner » (p.53).

→ La façon dont les experts travaillent : l'expertise a vocation à ouvrir à une décision. De fait, elle ne revêt pas toutes les précautions et les doutes propres à une véritable démarche scientifique.

→ Les experts intègrent d'autres considérations que celles liées à la simple connaissance.

Des compromis rendus nécessaires

La focalisation sur l'indépendance des experts, ou leurs diverses dépendances ne suffit pas à bien comprendre ce qui, aujourd'hui, se joue autour de l'expertise. L'un des principaux rôles de l'expertise aujourd'hui est de participer à l'établissement de « compromis » sur la **définition** des risques, des conséquences d'accidents ou de catastrophes. Les collectivités humaines ont aussi de nos jours à gérer des risques majeurs, d'où la nécessité de compromis pour inscrire ces risques dans certaines limites.

- **Il existe trois grands types de situations :**

→ **Situation habituelle :**

Dans cette situation tous les acteurs en présence souhaitent conserver une certaine stabilité au jeu, l'expertise est là pour établir des accords acceptables par des approches techniques et scientifiques. Mais lors des négociations pour les définitions techniques et scientifiques des risques, et des normes règles et procédures qui les accompagnent, c'est l'occasion de multiples et diverses négociations qui intègrent de nombreux aspects qui ne sont pas techniques et scientifiques. (Callon, Rip, 1991).

→ **Situation d'alerte :**

Ces situations sont plus instables. Elles s'accompagnent de mise en cause, de « montée en généralité » (Boltanski, 1984). Il y a une diversité d'approches possibles et de savoirs mobilisables pour identifier un risque. L'expertise a donc pour objet de confronter ces savoirs et acteurs afin de retrouver une situation de jeu stabilisé, après changement des règles du jeu.

→ **Situation de crise :**

Intervention d'acteurs très diversifiés par rapport à la définition de risques et de menaces. Il s'agit dans le cadre d'une expertise ouverte qui a pour but de permettre à des acteurs de disposer de garanties suffisantes pour à nouveau entrer dans un jeu.

Cette approche de l'expertise par les situations est plus dynamique que l'approche classique en terme d'indépendance. A chacune des situations, pourra correspondre une forme d'expertise. L'essentiel est de « déterminer à quel type d'usage, à quel type de justification correspond la référence à l'indépendance des experts et de l'expertise dans chaque type de situation ».

CONCLUSION

→ Il semble encore difficile de penser l'expertise sans activer de grandes catégories – lesquelles sont rarement questionnées – ou sans dériver trop rapidement sur des interrogations d'ordre éthique.

→ L'expertise est soumise à diverses nécessités, de nature différentes, mais étroitement articulées. D'une part, **pour produire en pratique des effets, elle doit s'accommoder d'impuretés, de compromis.** D'autre part, **pour paraître légitime, elle doit mettre en avant sa pureté, l'absence de compromis, les soucis éthiques...**

Un des objectifs de la recherche dans ce domaine pourrait être de saisir dans un même cadre d'analyse ces deux dimensions.

Bibliographie indicative

Ouvrages :

- Latour Bruno, *La science en action*, Paris La Découverte, 1989, 450 p.
- Trepos Jean-Yves, *La sociologie de l'expertise*, PUF, Que sais-je ? , 1996, 127 p.
- Barthe Y., Callon M., Lascoumes P., *Agir dans un monde incertain*, Paris, Le Seuil, collection La couleur des idées, 2001, 357p.

Articles :

- Barthe Yannick et Lemieux Cyril, « Les risques collectifs sous le regard des sciences du politique », *Politix*, 44, 1998.
- Callon Michel, Rip Arie, « Forums hybrides et négociations des normes socio-techniques dans le domaine de l'environnement », *Environnement, Science et Politique, Cahiers du GERMES*, 13, 1991, p.227-238.
- Hermitte Marie-Angèle, « L'expertise scientifique à finalité politique. Réflexions sur l'organisation et la responsabilité des experts », in *Justice*, 8, 1997, pp.79-103.
- Joly Pierre-Benoît et Marris Claire, « La trajectoire d'un problème public : une approche comparée du cas des OGM en France et aux Etats-Unis », dans C. Gilbert (dir.), *Risques collectifs et situations de crise*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- Joly Pierre-Benoît, « La sociologie de l'expertise : les recherches françaises au milieu du gué », in *Risques, crises et incertitudes : pour une analyse critique*, Cahiers du GIS Risques Collectifs et Situations de Crise, n°3, mars 2005, pp. 117-174.
- Lequesne Christian et Ricaud Philippe, « Les comités d'experts indépendants : l'expertise au service d'une démocratie supranationale ? », *RFSP*, 6, décembre 2001.
- Torny Didier, « La traçabilité comme technique de gouvernement des hommes et des choses », *Politix*, 44, 1998.